

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1186

19 juin 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| 1. Sicav, Luxembourg | 56913 | International Business Partners S.A., Clervaux | 56924 |
| ABU S.A., Luxembourg | 56900 | IPEF II Holdings N° 10 S.A., Luxembourg | 56898 |
| Accession Fund, Sicav, Luxembourg | 56918 | Leggett & Platt Canada Co. S.A., Luxembourg Branch, Luxembourg | 56903 |
| Actio Conseil S.A., Luxembourg | 56913 | Lux Light International, S.à r.l., Luxembourg | 56893 |
| Actrap S.A., Luxembourg | 56899 | Lux-Butler S.A., Luxembourg | 56910 |
| Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Steinsel | 56919 | Mexel S.A., Luxembourg | 56927 |
| Ambares S.A., Luxembourg | 56902 | Minotaurus Film, GmbH, Ettelbruck | 56884 |
| Ambares S.A., Luxembourg | 56902 | Mouffloux S.A.H., Luxembourg | 56925 |
| Andeuxmille, S.à r.l., Luxembourg | 56919 | Novafinance International S.A., Luxembourg | 56884 |
| Anterme, S.à r.l., Luxembourg | 56912 | OCM Luxembourg Principal Investments, S.à r.l., Luxembourg | 56913 |
| Aranda Holding S.A., Luxembourg | 56928 | OCM Luxembourg Principal Investments, S.à r.l., Luxembourg | 56916 |
| Avisan, S.à r.l., Luxembourg | 56910 | Plantes Tropicales Services S.A., Esch-sur-Alzette | 56899 |
| Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg | 56926 | Prisma Consulting, S.à r.l., Bertrange | 56919 |
| Blue Stratos Holding S.A., Luxembourg | 56903 | Progx S.A., Luxembourg | 56884 |
| BlueBay Emerging Market Investments (Luxem- bourg), S.à r.l., Luxembourg | 56895 | Property Bamberg München, S.à r.l., Luxembourg | 56916 |
| BlueBay Emerging Market Investments (Luxem- bourg), S.à r.l., Luxembourg | 56897 | Property Bamberg München, S.à r.l., Luxembourg | 56918 |
| Boekhoorn Fashion Investments II, S.à r.l., Luxem- bourg | 56886 | Renerg Holding S.A., Luxembourg | 56903 |
| Boulangerie Val Fleuri S.A., Luxembourg | 56886 | Sam Company S.A., Luxembourg | 56906 |
| BRE/BREP III Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 56900 | SEB Fund Services S.A., Luxembourg | 56884 |
| Brembo International S.A., Luxembourg | 56926 | Service Cargo Europe, S.à r.l., Luxembourg-Fin- del | 56898 |
| Cosma Finance International S.A., Luxembourg | 56926 | Sia World S.A., Luxembourg | 56903 |
| Cursay Invest S.A., Luxembourg | 56906 | Side Group S.A., Pétange | 56910 |
| Decima S.A., Luxembourg | 56906 | Sundhar Holding S.A., Luxembourg | 56900 |
| Decima S.A., Luxembourg | 56909 | Texhold S.A., Luxembourg | 56918 |
| European Fund Administration S.A., Luxembourg | 56909 | Tyche Business Associates S.A., Sandweiler | 56924 |
| Finmeccanica Finance S.A., Luxembourg | 56925 | Victoria, S.à r.l., Sandweiler | 56899 |
| FKI Luspartwo, S.à r.l., Luxembourg | 56912 | VMR Fund Management S.A., Luxembourg | 56922 |
| Gartla Sicav, Luxembourg | 56882 | VWH Invest S.A., Luxembourg | 56928 |
| Gartla Sicav, Luxembourg | 56882 | Wealth Invest S.A., Luxembourg | 56886 |
| Gartla Sicav, Luxembourg | 56882 | Wealth Invest S.A., Luxembourg | 56886 |
| Gartla Sicav, Luxembourg | 56883 | Xenon Media Films S.A., Luxembourg | 56925 |
| Gartla Sicav, Luxembourg | 56883 | Xenon Media Films S.A., Luxembourg | 56925 |
| Howell Invest S.A., Luxembourg | 56906 | Ynvenytys S.A., Luxembourg | 56900 |
| Immo-Kampen S.A., Merttert | 56910 | | |

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 21 June, 2002

- To approve the resignation of Mr Raymond Melcheres and Mr Germain Trichies with effect of the end of the meeting and the nomination of Mr Santiago Timoré as a new Board Member, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain.
- Messrs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, are re-elected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2003.
- KPMG is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2003.

Suit la traduction française:

- D'approuver la démission de M. Raymond Melchers et M. Germain Trichies avec effet à la fin de ce meeting et la nomination de M. Santiago Tintore en tant que nouvel Administrateur, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Espagne.
- Messieurs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Suisse, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2003.
- KPMG est réélue en tant que Réviseur d'Entreprise agréé pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03583. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029135//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 20 June, 2003

- Messrs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid and Santiago Tintore, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain, are re-elected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2004.
- KPMG is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2004.

Suit la version française:

- Messieurs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Suisse, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid et Santiago Tintore, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Espagne, sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.
- KPMG est réélue en tant que Réviseur d'Entreprise agréé pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05298. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029145//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 18 June, 2004

- To ratify the cooptation of Mr Markus Berglas, Useb la Plana 2-3, 08310 Argentona, Spain, in replacement of Mr Santiago Tintore as from 14th April 2004.
- Messrs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain and Markus Berglas are re-elected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2005.
- KPMG is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Suit la traduction française:

- De ratifier la cooptation de M. Markus Berglas, Useb la Plana 2-3, 08310 Argentona, Espagne, en remplacement de M. Santiago Tintore au 14 avril 2004.

- Messieurs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Suisse, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Espagne et Markus Berglas, sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2005.

- KPMG est réélue en tant que Réviseur d'Entreprise agréé pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05294. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029148//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 June, 2005

- Messrs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain and Markus Berglas, Useb la Plana 2-3, 08310 Argentona, Spain, are re-elected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2006.

- KPMG is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2006.

Suit la traduction française:

- Messieurs Andreas John, Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Suisse, José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Espagne et Markus Berglas, Useb la Plana 2-3, 08310 Argentona, Espagne, sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

- KPMG est réélue en tant que Réviseur d'Entreprise agréé pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01137. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029153//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Board Resolution of 16th December, 2005

«The Board of Directors takes note of the resignation of Mr José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, as Board of Directors of GARTLA SICAV.

The Board of Directors decides, unanimously, to coopt Mr Gabriel Ximenez, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain, in replacement of Mr José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, for a period expiring at the Annual General shareholder's Meeting to be held on June 2006.»

Suit la traduction française:

«Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. José Maria Ortega y Lopez de Santa Maria, comme Administrateur de GARTLA SICAV.

Le Conseil d'Administration a décidé, unanimement de coopter M. Gabriel Ximenez, Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Espagne, en remplacement de M. Jose Maria Ortega y Lopez de Santa Maria pour une période qui expira à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en juin 2006.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03585. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029156//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

MINOTAURUS FILM, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 49, rue de Warken.
R. C. Luxembourg B 103.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031091/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SEB FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 44.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(031123/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOVAFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 108.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(031139/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PROGX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.532.

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 941 du 22 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 650 du 5 juillet 2005 et suivant actes en voie de publication reçus par le notaire instrumentant en date du 16 février 2006 et en date du 8 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 755.925,- pour le porter de son montant actuel de EUR 4.635.829,- à EUR 5.391.754,- par l'émission de 30.237 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires actuels, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et la société

VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41581, avec siège au 13, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, à leurs droits de souscription préférentiels.

3. Souscription de 18.237 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 455.925,-.

4. Souscription de 12.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société DEBESSA BV, enregistrée auprès du «handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor De Veluwe en Twente» sous le numéro 27140310, avec siège aux Pays-Bas, à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle aux Pays-Bas, 7544 XW Enschede, Brammelobrink 47 A et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 300.000,-.

5. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 5.391.754,-) représenté par deux cent quinze mille six cent soixante-dix (215.670) actions sans désignation de valeur nominale.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 755.925,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 4.635.829,-) à cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 5.391.754,-) par l'émission de trente mille deux cent trente-sept (30.237) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et la société VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41581, avec siège au 13, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentiels, dix-huit mille deux cent trente-sept (18.237) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libérées intégralement par versement en espèces de quatre cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 455.925,-) et douze mille (12.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par la société DEBESSA BV, enregistrée auprès du «handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor De Veluwe en Twente» sous le numéro 27140310, avec siège aux Pays-Bas, à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle aux Pays-Bas, 7544 XW Enschede, Brammelobrink 47 A, et libérées intégralement par versement en espèces de trois cent mille euros (EUR 300.000,-)

La somme de sept cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 755.925,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société PROGX S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 5.391.754,-) représenté par deux cent quinze mille six cent soixante-dix (215.670) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, A. Lyon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 536, fol. 22, case 4. – Reçu 7.559,25 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2006.

J. Seckler.

(033107/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

56886

WEALTH INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 98.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(031155/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

WEALTH INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 98.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(031158/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BOULANGERIE VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031148/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 28,000.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.408.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirty-first day of March.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, duly represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on March 30, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS II, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-eight thousand Euro (EUR 28,000.-) represented by one thousand one hundred twenty (1,120) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I, S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have subscribed for the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand one hundred twenty (1,120) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-eight thousand Euro (EUR 28,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred and fifty (EUR 2,550.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Gérard Henri Matheis, Manager, born on 4 December 1962, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - BAC MANAGEMENT, a private limited liability company, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
dûment représentée par Madame Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 mars 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit mille euros (28.000,- EUR) représenté par (1.120) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou

e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les (1.120) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-huit mille euros (28.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cent cinquante (2.550,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à deux (2).
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Gérard Henri Matheis, Gérant, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - BAC MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, vol. 152S, fol. 99, case 3. – Reçu 280 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033313/230/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

LUX LIGHT INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 115.389.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft L.L.I. BETEILIGUNGS AG, mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Gernot Kos, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers,

- Herrn Thierry Hellers, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Welche Komponenten, namens handelnd wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche hiermit gründet wird, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Lichtsystemen und damit verbundene Produkte.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist LUX LIGHT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft L.L.I. BETEILIGUNGS AG, mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, gezeichnet wurden.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.
Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten -sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiervor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.
- 2.- Herr Dieter Reinsbach, Direktor, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 4. Mai 1955, wohnhaft in D-35037 Marburg, Furthstraße 8, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kos, Th. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2006, vol. 536, fol. 25, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. April 2006.

J. Seckler.

(033068/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**BlueBay EMERGING MARKET INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.658.

In the year two thousand and six, on the eighth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

The BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED, an investment company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, duly represented by Mr Henning Schwabe, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 6 February 2006, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BlueBay EMERGING MARKET INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. («the Company»), a private limited company («société à responsabilité limitée») as defined by the law of 10 August 1915 («the Law of 1915») concerning commercial companies, having its registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 2nd, 2005, registered to the Trade Register of Luxembourg under the Number B 111.658, publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pending.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the reference currency of the share capital of the Company from EUR to USD at the exchange rate of USD 1.20290 for 1.- EUR, based on the interbank exchange rate published by the OANDA CORPORATION on 6 February 2006, with effect as of the 8 February 2006.

2. Increase of the share capital of the Company from the equivalent amount in U.S. Dollars of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) at the effective date of the exchange of fifteen thousand six hundred thirty-seven U.S. Dollars and seventy cents (USD 15,637.70), up to an amount of sixteen thousand U.S. Dollars (USD 16,000.-), realised by way of a contribution in cash of an amount of three hundred sixty-two U.S. Dollars and thirty cents (USD 362.30) by the sole shareholder, being BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

3. The share capital of the Company shall be redesigned and the existing shares shall be cancelled and replaced by sixteen (16) shares having a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) each.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from sixteen thousand U.S. Dollars (USD 16,000.-) to one million sixteen thousand U.S. Dollars (USD 1,016,000.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares, each having a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-), realised by way of a contribution in cash of an amount of one million U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) by the sole shareholder, being BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

5. Subsequent amendment of the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at one million sixteen thousand U.S. Dollars (USD 1,016,000.-) represented by one thousand sixteen (1,016) shares, with a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) each.»

6. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the reference currency of the share capital of the Company from EUR to USD at the exchange rate of USD 1.20290 for 1.- EUR, based on the interbank exchange rate published by the OANDA CORPORATION on 6 February 2006, with effect as of the 8 February 2006.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from the equivalent amount in U.S. Dollars of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) at the effective date of the exchange of fifteen thousand six hundred thirty-seven U.S. Dollars and seventy cents (USD 15,637.70), up to an amount of sixteen thousand U.S. Dollars (USD 16,000.-), realised by way of a contribution in cash of an amount of three hundred sixty-two U.S. Dollars and thirty cents (USD 362.30) by the sole shareholder, being BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED without issuance of new shares.

Proof of the payment of three hundred sixty-two U.S. Dollars and thirty cents (USD 362.30) made in cash by the sole shareholder has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolves to redesign the share capital of the Company and that the existing shares shall be cancelled and replaced by sixteen (16) shares having a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) each.

The meeting confers all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from Euro to USD and to proceed to the exchange of the thirteen (13) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) against sixteen (16) shares of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) and to cancel all the former shares.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one million U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from sixteen thousand U.S. Dollars (USD 16,000.-) to one million sixteen thousand U.S. Dollars (USD 1,016,000.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares, each having a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-), realised by way of a contribution in cash of an amount of one million U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) by the sole shareholder, being BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall read as follows:

Art. 6. Share Capital. «The share capital is fixed at one million sixteen thousand U.S. Dollars (USD 1,016,000.-) represented by one thousand sixteen (1,016) shares, with a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) each.»

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amounts of USD 362.30 and USD 1,000,000.- are valued at EUR 301.19 and EUR 831,324.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 11,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

The BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED, une société d'investissement des Iles Cayman, avec siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, ici représentée par Monsieur Henning Schwabe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 février 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de BlueBay EMERGING MARKET INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2005, enregistré au R.C.S. sous le numéro B 111.685 et publication pendant au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de la devise de référence du capital social de la Société de EUR à USD au taux de change interbancaire de USD 1,20290 pour 1,- EUR, publié par OANDA CORPORATION le 6 février 2006 avec effet au 8 février 2006.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un même équivalent en dollars US de treize mille euros (EUR 13.000,-) à la date effective de l'échange de quinze mille six cent trente-sept dollars US et soixante-dix cents (USD 15.637,70), jusqu'à un montant de seize mille dollars US (USD 16.000,-), réalisé par une contribution en espèce d'un montant du trois cent soixante-deux dollars US et trente cents (USD 362,30) faite par l'associé unique, BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

3. Le capital social de la Société sera redésigné et les parts sociales existantes seront annulées et remplacées par seize (16) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-), de sorte à porter le capital social de seize mille dollars US (USD 16.000,-) à un montant d'un million seize mille dollars US (USD 1.016.000,-) par une émission de mille nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, réalisée par une contribution en espèces d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) par l'associé unique, BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

5. Les modifications suivantes sont apportées au premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société:

«Le capital social de la Société est fixé à un million seize mille dollars US (USD 1.016.000,-) représenté par mille seize (1.016) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.»

6. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide le Changement de la devise de référence du capital social de la Société de EUR à USD au taux de change interbancaire de USD 1,20290 pour 1,- EUR, publié par OANDA CORPORATION le 6 février 2006 avec effet au 8 février 2006.

Seconde résolution

L'associé unique décide l'augmentation du capital social de la Société d'un montant équivalent en US dollars de treize mille euros (EUR 13.000,-) à la date effective de l'échange de quinze mille six cent trente-sept US dollars et soixante-dix cents (USD 15.637,70), jusqu'à un montant de seize mille US dollars (USD 16.000,-), réalisé par une contribution en espèce d'un montant de trois cent soixante-deux US dollars et trente cents (USD 362,30) faite par l'associé unique, BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de trois cent soixante-deux US dollars et trente cents (USD 362,30) effectué en numéraire par l'associé unique dans le capital social a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de redésigner le capital social de la et de annuler et remplacer les parts sociales existantes par seize (16) parts sociales d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000,-) chacune.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux gérants pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société d'euros (EUR) en dollars des Etat-Unis (USD) et pour procéder à l'échange des treize (13) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) contre seize (16) parts sociales de mille dollars des Etat-Unis (USD 1.000,-) et à l'annulation de toutes les parts sociales anciennes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) de sorte à porter le capital social de seize mille dollars US (USD 16.000,-) à un montant d'un million et seize mille dollars US (USD 1.016.000,-) par une émission de mille nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, réalisée par une contribution en espèces d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) par l'associé unique, BlueBay (MASTER) FUND II LIMITED.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à un montant d'un million seize mille dollars US (USD 1.016.000), représenté par mille seize (1.016) parts sociales, d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les montants de USD 362,30 et USD 1.000.000,- sont évalués à EUR 301,19 et EUR 831.324,30.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 11.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Schwabe, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 54, case 10. – Reçu 8.316,25 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033598/242/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**BlueBay EMERGING MARKET INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033599/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

56898

IPEF II HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.177.

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF II HOLDINGS N° 10 S.A., R.C. Numéro B 72.177 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux notaire à Luxembourg, en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 988 du 22 décembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2002, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

J. Elvinger.

(032606/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

SERVICE CARGO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2889 Luxembourg-Findel, Cargo Center West - Airport.

R. C. Luxembourg B 102.920.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031150/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PLANTES TROPICALES SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 106.368.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mars 2006 que la société V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège 8, rue Haute à L-4963 Clemency est nommée nouveau commissaire au comptes de la société. Le mandat débute avec la vérification des comptes au 31 décembre 2005. Il expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031163//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ACTRAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 55.638.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031169//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

VICTORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 21, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 53.654.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Hoffmann, commerçant, demeurant à L-5240 Sandweiler, 23, rue Principale.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société ci-après désignée détenant l'intégralité des 500 parts sociales représentatives du capital social de celle-ci, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La société à responsabilité limitée VICTORIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-5240 Sandweiler, 21, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 53.654, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 6 avril 1996.

2° Le capital social de la société est représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement détenues par son associé unique Monsieur Jean-Paul Hoffmann.

3° Monsieur Jean-Paul Hoffmann, agissant en sa dite qualité, prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

4° Il assume la fonction de liquidateur.

Il déclare en cette qualité que la société n'a plus de passif et que les actifs peuvent être librement transférés à l'associé unique.

5° Il constate que la liquidation de la Société est ainsi achevée et que la Société est définitivement dissoute et liquidée.

6° Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

7° Le comparant réglera les frais des présentes.

8° Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à l'adresse du BUREAU COMPTABLE ET FISCAL RENE THILL à L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Hoffmann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 27CS, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

F. Baden.

(031945/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

56900

YNVENTYYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.925.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg,
en date du 20 octobre 2005 à 10.00 heures*

A.- L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité du Président du Conseil d'Administration.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031173/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.918.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

ABU S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(031180/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SUNDHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.876.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

SUNDHAR HOLDING S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(031185/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 181,750.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.232.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/MAISONNEUVE L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A.,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 27 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B Number 77.232, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden on 25 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 January 2001, number 21. The articles of incorporation of the Company were last amended

pursuant to a deed of the undersigned notary on 3rd December 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Recueil des Sociétés et Associations number 206 of 26 February 2003.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole partner decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.323 (the «Liquidator»). The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the sole partner in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole partner of the Company.

Third resolution

The sole partner decides to approve the interim balance sheet of the Company as at 28 December 2005.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/MAISONNEUVE L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A.,

représenté par Mlle Nicole Schmidt-Troje, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en tant qu'associé unique de BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 77.232, constituée suivant acte notarié de Maître Frank Baden en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 21 du 12 janvier 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 206 du 26 février 2003.

La comparante agissant en sa qualité susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculé auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.323 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera. Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'associé unique de la Société, en nature et en espèces.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société daté au 28 décembre 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(032701/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

AMBARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.388.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 30 janvier 2006

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Sylvain Rigo, économiste, avec adresse professionnelle au 30, rue Jean-Jacques Rousseau à CH-1211 Genève en remplacement de Monsieur Serge Balduchelli, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Jean-Jacques Rousseau à CH-1211 Genève. Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2004 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Gérard Thuillez, administrateur,
- Madame Marie-Claude Locatelli, administrateur,
- MAZARS, commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031263/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AMBARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(031114/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56903

LEGGETT & PLATT CANADA CO., LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.676.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(031193//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SIA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.638.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06399, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031196/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BLUE STRATOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 89.158.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
BLUE STRATOS HOLDING S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031199/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

RENERG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 115.475.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société XADOX HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 3 avril 2006.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social au 56, Avenida Samuel Lewis y Calle, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 31 mars 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RENERG HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1) La société XADOX HOLDING LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions. | 309 |
| 2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, une action | 1 |
| Total: trois cent dix actions. | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 16, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(034109/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

56906

CURSAY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.545.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031200/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SAM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.295.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BP02082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(031202//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

HOWELL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.292.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031211/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

DECIMA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 112.765.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of March.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of DECIMA S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 112.765, incorporated as a société anonyme pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 2006, number 532 (hereafter the «Company»).

The meeting is opened at 4.30 p.m. with Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg, chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, private employee, residing Luxembourg.

The meeting elects Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Modification of Article 14 of the Articles of Association of the Company.

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolution:

Resolution

The shareholders decided to modify the article 14 of the Articles of Association of the Company and it shall now read as follows:

«**Art. 14. Investor Committee.** The board of directors shall establish an Investor Committee to provide advice and guidance on certain investment, business and financial decisions before the board of directors. Any Voting Shareholder or any group of shareholders that are under common sponsorship, management or with a common investment adviser, shall be entitled to appoint a member to the Investor Committee provided that on the date of nomination and the date of any action taken by the Investor Committee, (1) such Voting Shareholder holds, or group of shareholders in the aggregate holds, 7% or more of the Voting Shares outstanding, and (2) in its capacity as a holder of Notes or PECs, in the case of a single holder, it is not a Defaulting Holder pursuant to the terms of the Indenture or ESCROW AND PAYING AGENCY AGREEMENT, as applicable. In the case of shareholders whose interests are aggregated for the purpose of clause (1), any shareholder that is a Defaulting Holder pursuant to the terms of the Indenture or ESCROW AND PAYING AGENCY AGREEMENT, as applicable, shall be disregarded in determining whether such group of shareholders remains entitled to participate in the Investor Committee.

If all of the PECs holders fail to meet their obligations in full under any Capital Call or Additional Capital Call, pursuant to Section 6 of the Escrow and Paying Agency Agreement, then from and after such date each Noteholder shall be entitled to appoint a representative to the Investor Committee, provided that on such date and on any date of any action taken by the Investor Committee, such Noteholders holds 7% or more of the outstanding Notes.

The following matters can only be decided by the board of directors with the prior approval of the Investor Committee:

- 1) Acquisition of any policies that do not meet the Investment Restrictions and Diversification Guidelines in place at the time any waiver request is made by the Actuarial Adviser;
- 2) Any changes to or modifications of the Investment Restrictions and Diversification Guidelines;
- 3) Replacement of the Life Settlement Provider, Actuarial Adviser, the U.S. Administrator or the European Administrator;
- 4) Any call or defeasance of the Notes in whole or in part;
- 5) Approval of transfers of Notes, PECs, or Voting Shares;
- 6) Liquidation of all or a portion of the portfolio of Life Settlement Policies held by DECIMA; and
- 7) Termination of the business of DECIMA.

In addition, the board of directors may, but is not obligated to, seek advice from the Investor Committee on any business or financial issue that arises for determination before the board of directors.

Upon request of the Investor Committee, the board of directors shall provide the Investor Committee with any document or information which is necessary and sufficient to enable the Investor Committee to monitor the financial situation of the Company and provide advice on matters for the Investor Committee's consideration.

The Investor Committee may institute its own internal rules of procedure provided they are consistent with the provisions of this Article.

The Investor Committee may schedule meetings at the request of the board of directors or at the sole discretion of its members.

Meetings of the Investor Committee may only take place outside of the United States and France. The only members permitted to vote at an Investor Committee meetings are (1) members physically present at the meeting, or (2) members attending the meeting via telephone or video conference facility from a location outside of the United States and France.

Decisions of the Investor Committee shall be determined by a majority of the members permitted to vote. Each member's vote shall be proportionate to the number of voting shares they own.

The Investor Committee shall appoint a Chairman among its members. The Chairman will be responsible for arranging and providing notice of Investor Committee meetings, documenting the decisions of the Investor Community and communicating the decisions to the board of directors.

The Investor Committee may also choose a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Investor Committee.

The Investor Committee shall hold at least one meeting per calendar year in Luxembourg.

The board of directors shall prepare upon request of the Investor Committee any resolutions to be voted upon by the general meeting of shareholders.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at 4.45 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de DECIMA S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt,

L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 112.765 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2006, numéro 532 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 14 des Statuts de la Société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société et celui-ci a désormais la teneur suivante:

«Art. 14. Comité d'Investisseurs. Le conseil d'administration constituera un Comité d'Investisseurs dans le but de conseiller et de superviser certains investissements, certaines affaires ou décisions financières auprès du conseil d'administration. Tout Actionnaire, ou tout groupe d'actionnaires sous parrainage commun, gestion commune, ou avec un conseiller d'investissement commun, sera autorisé à nommer un membre du Comité d'Investisseurs, à condition que, à la date de nomination ou à la date de toute action prise par le Comité d'Investisseurs, (1) cet Actionnaire, ou ce groupe d'actionnaires, détienne 7% ou plus des Actions émises et (2) en tant que détenteur d'Obligations ou PECs, dans le cas d'un seul détenteur, il ne soit pas un Détenteur Défaillant selon les termes de l'Indenture Agreement ou de l'ESCROW AND PAYING AGENCY AGREEMENT. Dans l'hypothèse d'actionnaires dont les intérêts globaux correspondent au montant de la clause (1), tout actionnaire qui est un Détenteur Défaillant selon les termes de l'Indenture Agreement ou de l'ESCROW AND PAYING AGENCY AGREEMENT, tels qu'applicables, ne sera pas pris en compte pour déterminer si un tel groupe d'actionnaires reste autorisé à participer au Comité d'Investisseurs.

Si tous les détenteurs de PECs ne remplissent pas intégralement leurs obligations lors d'un Appel en Capital ou de tout Appel Additionnel en Capital, selon la Section 6 de l'Indenture Agreement ou de l'ESCROW AND PAYING AGENCY AGREEMENT, à partir et après une telle date, chaque Obligataire sera autorisé à nommer un représentant au Comité d'Investisseurs, à condition qu'à cette date ou à la date de toute action prise par le Comité d'Investisseurs, un tel Obligataire détienne 7% ou plus des Obligations émises.

Les décisions suivantes peuvent seulement être prises par le conseil d'administration avec l'accord préalable du Comité d'Investisseurs:

- 1) L'acquisition de toute police qui ne répond pas aux Restrictions d'Investissement et Directives de Diversification en place lorsqu'une telle requête de dérogation est faite par le Conseiller Actuariel;
- 2) Tout changement ou modification des Restrictions d'Investissement ou Directives de Diversification;
- 3) Le remplacement de l'Apporteur d'Assurance-Vie, du Conseiller Actuariel, de l'Administrateur américain ou européen;
- 4) Tout appel ou remboursement des Obligations, en tout ou partie;
- 5) L'approbation des cessions des Obligations, PECs, ou Actions Votantes;
- 6) La liquidation de tout ou partie du portefeuille d'Assurance-Vie détenu par DECIMA; et
- 7) La cessation des affaires de DECIMA.

De plus, le conseil d'administration peut, mais n'est pas obligé, de demander conseil au Comité d'Investisseurs concernant toute question d'affaire ou financières qui est soulevée devant le conseil d'administration pour être résolue.

Sur requête du Comité d'Investisseurs, le conseil d'administration fournira au Comité d'Investisseurs tout document ou information qui est nécessaire ou suffisante pour permettre au Comité d'Investisseurs de surveiller la situation financière de la Société et de donner des conseils sur les décisions qui sont de son ressort.

Le Comité d'Investisseurs peut établir ses propres règles de procédure internes, à condition qu'elles soient conformes à cette disposition.

Le Comité d'Investisseurs peut programmer des réunions sur demande du Conseil d'Administration ou à l'appréciation souveraine de ses membres.

Les réunions du Comité d'Investisseurs peuvent uniquement se dérouler hors des Etats-Unis ou de la France. Les seuls membres pouvant voter à de telles réunions sont (1) ceux qui sont physiquement présents à la réunion et (2) ceux

assistant à la réunion par téléphone ou par vidéo conférence d'un lieu qui ne se trouve pas sur le sol américain ou français.

Les décisions du Comité d'Investisseurs seront prises à la majorité des membres pouvant voter. Chaque vote sera proportionnel au nombre d'actions détenues.

Le Comité d'Investisseurs désignera un Président en son sein. Le Président sera responsable de l'organisation et de la convocation des réunions du Comité d'Investisseurs, de la rédaction des décisions de la Communauté d'Investisseurs et de communiquer ces décisions au conseil d'administration.

Le Comité d'Investisseurs pourra également choisir un secrétaire qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Comité d'Investisseurs.

Le Comité d'Investisseurs tiendra au moins une réunion par année calendaire au Luxembourg.

Le conseil d'administration préparera, sur demande du Comité d'Investisseurs, les résolutions qui devront être votées par l'assemblée générale des actionnaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Spizichino, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, vol. 28CS, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033690/230/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

DECIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 112.765.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 431 du 30 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033691/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 56.766.

Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration du 8 février 2006

Nomination du réviseur d'entreprises:

Le Conseil d'Administration reconduit le mandat de la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'année 2006.

Extrait d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2006

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration et fixation de la durée du mandat:

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Barthel venant à échéance, l'Assemblée décide de reconduire son mandat pour la durée d'un an, le mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Extraits certifiés sincères et conformes

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01031. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031216//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56910

AVISAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.129.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

AVISAN, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031220/6102/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SIDE GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 96.369.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue au siège de la société en date du 27 février 2006

Tous les actionnaires sont présents:

Les actionnaires ont pris la décision suivante:

Les actionnaires décident:

- de démissionner Monsieur Didier Léon de sa fonction d'administrateur de la société SIDE GROUP S.A.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Pour SIDE GROUP S.A.

L. Delbrassinne / D. Gertsmans

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031221//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6685 Merttert, 14, rue du Port.
R. C. Luxembourg B 81.824.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(031297/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

LUX-BUTLER S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 58.375.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COMLER FUND FOUNDATION, a limited company governed by the laws of Lichtenstein, having its registered office at 5 Rebera Strauss, Schaan, Lichtenstein, incorporated on April, 25, 1977, registered with the trade and companies' register of Lichtenstein, under number FL-001.064.669-8,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 December 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of LUX-BUTLER S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' reg-

ister under section B number 58.375, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Frieders, on 3 March 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 June 1997, number 312. The articles of incorporation have been last modified by a deed of the undersigned notary on 10 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 September 2005, number 930. The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint Mr Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, born on 24 September 1958 in Luxembourg, with professional address at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, as liquidator of the Company and to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COMLER FUND FOUNDATION, une fondation régie par les lois du Lichtenstein, ayant son siège social à 5 Rebera Strauss, Schaan, Lichtenstein, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Lichtenstein sous le numéro FL-001,064,669-8,

ici représenté par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 29 décembre 2005. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société anonyme LUX-BUTLER S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 58.375, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juin 1997, numéro 312. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 septembre 2005, sous le numéro 930.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'actionnaire unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tel que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(032703/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

FKI LUSPARTWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.365.000,-

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.137.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2006 que la société FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.685, en sa qualité d'associé unique de la société FKI LUSPARTWO, S.à r.l., a pris acte de la démission comme gérant de M. Niels Lund Andersen, né le 30 septembre 1955 et demeurant à Mosevangen 30, DK 6640 Lunderskov, Danemark.

L'associé unique décide de ne pas pourvoir au poste de gérant vacant et de réduire le nombre de gérants à trois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

FKI LUSPARTWO, S.à r.l.

E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031717//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ANTERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 85.131.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ANTERME, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031236/6102/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.344.

Le Conseil d'Administration a coopté Madame Annemarie Arens à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Léon Hilger, démissionnaire en date du 22 février 2006.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 janvier 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 23 février 2006 comme suit:

Mme Annemarie Arens,
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
M. Marc-André Bechet,
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
M. Thomas Rölver,
H.C.M. CAPITAL MANAGEMENT AG, Denninger Strasse 130, D-81927 München;
M. Martin Schütte,
Am Wasserbogen 27, D-82166 Lochham.

Pour 1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06845. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031226/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.410.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Alessandro Silvestro à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Léon Hilger, démissionnaire en date du 8 mars 2006.

La cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 5 juillet 2006.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 9 mars 2006 comme suit:

M. Marc-André Bechet,
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
M. Anne-Marie Goffinet,
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
M. Alessandro Silvestro,
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Pour ACTIO CONSEIL S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06844. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031229/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

**OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.801.

In the year two thousand and six, on the second of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The limited liability company OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, recorded in the trade register of Delaware, United States of America, under the number 3985996, with its registered office in the United States of America, Delaware 19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the undersigned notary to act:

- That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., hereinafter referred to as the «Company», with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 109.801, incorporated by deed of Maître Henri

Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), replacing the undersigned notary, on the 21st of July 2005, published in the Mémorial C number 1394 of the 15th of December 2005.

- That the Company's articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on the 10th of October 2005, not yet published in the Mémorial C.

- That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to transfer the Company's registered office from, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, to L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The appearing party decides to appoint the public limited company (société anonyme) ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, with its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, as external auditor charged with the audit of the 2005 and 2006 accounts.

Third resolution

The appearing party decides to revoke the incumbent managers and to give them discharge for the performance of their mandates.

Fourth resolution

The appearing party decides to adopt a new signatory power of the managers and subsequently to amend the articles 8.4, 10, 11.1 and 11.2 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any three Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any three Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any three Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any three Managers.

11.1 Any three Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any three Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Fifth resolution

The appearing party decides to decrease the number of managers from 7 to 5 and to appoint the following managers for an unlimited duration:

Mr Caleb Kramer, manager, born on 16 June 1969 at Washington DC, United States of America, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom,

Mr Justin Bickle, manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom,

Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same attorney and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, inscrite au registre de commerce de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3985996, avec siège aux Etats-Unis d'Amérique, Delaware 19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., ci-après dénommée la «Société», avec siège à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.801, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, le 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1394 du 15 décembre 2005.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte en voie de publication au Mémorial C, reçu par le notaire instrumentant le 10 octobre 2005.

- Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de transférer le siège de la Société de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

La comparante décide de nommer la société anonyme ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, comme réviseur externe chargé du contrôle des comptes des exercices 2005 et 2006.

Troisième résolution

La comparante décide de révoquer les gérants actuels et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

La comparante décide d'adopter un nouveau pouvoir de signature des gérants de dès lors de modifier les articles 8.4, 10, 11.1 et 11.2 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à trois Gérants, tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par trois Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de trois Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par trois Gérants.

11.1 Trois Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Trois Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Cinquième résolution

La comparante décide de réduire le nombre des gérants de 7 à 5 et de nommer les gérants suivants pour une durée illimitée:

Monsieur Caleb Kramer, gérant, né le 16 juin 1969 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, ayant son domicile professionnel à 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Royaume-Uni,

Monsieur Justin Bickle, gérant, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son domicile professionnel à 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Royaume-Uni,

Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Szymon Dec, conseil, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

J. Elvinger.

(032725/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41795 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(032726/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PROPERTY BAMBERG MÜNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,600.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 104.543.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of the month of March.

Before Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared SN PROPERTIES, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 104.544) represented by Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 March 2006, the sole holder of shares of PROPERTY BAMBERG MÜNCHEN, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, avenue du X Septembre 4th floor, L-2551 Luxembourg, incorporated on 10 December 2004 by deed of the notary Léon Thomas Metzler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 February 2005 under Number C 162. The articles of the Company have been amended for the last time on 10 March 2005 and published in the Mémorial C on 28 December 2005 under number 1464.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all one hundred and twenty-six (126) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Amendment of the corporate object of the Company in order to in particular more clearly and expressly include the direct holding of real estate and to expressly state the possibility, and to expressly authorise the manager(s) to proceed, to grant guarantees, securities or any other assistance in any manner to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates), to read as follows:

«The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, the holding of real estate as well as the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind as well as real estate, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

And consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company

After deliberation the following resolution was taken:

Sole resolution

It was resolved to amend the corporate object of the Company in order to in particular more clearly and expressly include the direct holding of real estate and to expressly state the possibility, and to expressly authorise the manager(s) to proceed, to grant guarantees, securities or any other assistance in any manner to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates). Consequentially it is resolved to amend article 2 of the articles to read as follows:

«The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, the holding of real estate as well as the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind as well as real estate, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu SN PROPERTIES, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 104.544) représenté par Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg suivant un mandat du 30 mars 2006, l'associé unique de PROPERTY BAMBERG MÜNCHEN, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre 4^e étage, L-2551 Luxembourg, constituée le 10 décembre 2004 par acte du notaire Léon Thomas Metzler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro C 162 le 23 février 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2005 et publiés au Mémorial C le 28 décembre sous le numéro 1464.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les cent vingt-six parts sociales (126) de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution doit être passée est le suivant:

- Changement de l'objet social de la Société afin d'inclure, de manière plus claire et expresse, la détention d'immobilier et pour exprimer expressément la possibilité, et pour autoriser expressément le ou les gérants à accorder des garanties, sécurités ou toute autre assistance sous quelque forme que ce soit à des sociétés ou à d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui appartiennent au groupe de société auquel appartient la Société (y compris les associés et filiales), dans les termes ci-après:

«La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, la détention d'immobilier ainsi que la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de valeurs mobilières préférentielles et autres valeurs mobilières de toute espèce ainsi que l'immobilier, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris les associés et les filiales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il a été unanimement décidé de changer l'objet social de la Société afin d'inclure, de manière plus claire et expresse, la détention d'immobilier et pour exprimer expressément la possibilité, et pour autoriser expressément le ou les gérants à accorder des garanties, sécurités ou toute autre assistance sous quelque forme que ce soit à des sociétés ou à d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui appartiennent au groupe de société auquel appartient la Société (y compris les associés et filiales).

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société dans les termes suivants:

«La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, la détention d'immobilier ainsi que la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de valeurs mobilière préférentielles et autres valeurs mobilières de toute espèce ainsi que l'immobilier, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris les associés et les filiales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Lattard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(033530/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

PROPERTY BAMBERG MÜNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.543.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

J. Elvinger.

(033531/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

TEXHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.648.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2006.

Pour extrait sincère et conforme

TEXHOLD S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031235/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ACCESSION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.752.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36290 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(031358/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56919

ANDEUXMILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.130.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ANDEUXMILLE, S.à r.l.

P. Meunier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031238/6102/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PRISMA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R. C. Luxembourg B 101.674.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006

I) Madame Françoise Naramski remet, avec effet immédiat, sa démission au titre de gérant administratif.

II) La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique, Monsieur André Sadler.

Pour extrait sincère et conforme

A. Sadler / F. Naramski

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031239//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 115.388.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, avec siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, ici dûment représentée par son directeur général Monsieur Jean-Marie Plantevin, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

2.- Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinsel.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1.- La société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, avec siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, trois cent quarante-neuf actions. | 349 |
| 2.- Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, une action | 1 |
| Total: trois cent cinquante actions | 350 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Sylvie Oriot, née Peignaud, agent immobilier, née à Parthenay (France), le 14 juillet 1957, demeurant à F-85100 Les Sables d'Olonne, 5, rue de la Plage (France);
 - b) Monsieur Gérard Decamp, consultant, ayant le statut de travailleur indépendant, né à Chérienne, le 19 juillet 1951, demeurant à F-62280 Annay sous Lens, 17, rue Tantart (France);
 - c) Monsieur Henri de Crouy-Chanel, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 19 mars 1947, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
 - 3.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
 - 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22.668.
 - 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
 - 6.- Le siège social est établi à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
- La société AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES S.A. et la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.028, ont signé une convention de domiciliation conclue pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de domiciliation telle que communiquée lors de la tenue de l'assemblée, et chargent, à l'unanimité, l'un des administrateurs de la société AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES S.A. de signer et parapher ladite convention et plus généralement d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Plantevin, A. Marguet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2006, vol. 536, fol. 24, case 11. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2006.

J. Seckler.

(033066/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

VMR FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans.

H. R. Luxemburg B 70.415.

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VMR FUND MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 70.415, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 570 vom 23. Juli 1999;

deren Satzung wurde abgeändert:

gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Frank Baden am 4. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 141 vom 12. Februar 2000,

gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 2. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 954 vom 17. September 2003;

- am 20. Dezember 2005, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in Konz (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

Genehmigung der neuen Statuten der Gesellschaft.

Die ausserordentliche Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgende Beschlüsse einstimmig vor:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in VMR FUND MANAGEMENT S.A. abzuändern sowie den Zweck der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Gesellschaftszweck ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischen und/oder ausländischen OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen. Die Tätigkeit der Verwaltung von Investmentfonds und Investmentgesellschaften umfasst die Aufgaben, die in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in nicht erschöpfender Weise genannt sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihren Interessen fördern oder sonst ihren Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Neufassung der Statuten der Gesellschaft so wie sie der Generalversammlung unterbreitet wurden anzunehmen.

Demzufolge haben die neuen Statuten der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

«STATUTEN

Art. 1. Zwischen den gegenwärtigen Aktionären sowie den nachfolgend beitretenden Aktionären besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht, die den Namen VMR FUND MANAGEMENT S.A. führt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Die Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort Luxemburgs oder ins Ausland verlegt werden, wenn außergewöhnliche, militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen oder solche Ereignisse bevorstehen, die eine normale Tätigkeit der Geschäfte nicht zulassen, und dies solange diese Ereignisse weiterbestehen. Trotz der eventuellen vorübergehenden Sitzverlegung ins Ausland behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität. In allen anderen Fällen können die Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland und die Annahme einer ausländischen Nationalität nur durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter und der Teilschuldverschreibungseigner erfolgen.

Art. 3. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Dauer. Die Auflösung der Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch eine Hauptversammlung beschlossen werden, die zu den gleichen Bedingungen beschließt, welche für die Abänderung der Satzung erforderlich sind.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischer und/oder ausländischer OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen. Die Tätigkeit der Verwaltung von Investmentfonds und Investmentgesellschaften umfasst die Aufgaben, die in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in nicht erschöpfender Weise genannt sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihren Interessen fördern oder sonst ihren Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), welches eingeteilt ist in einhundertfünfundzwanzig (125) ordentliche Aktien von je tausend Euro (EUR 1.000,-). Die Aktien sind Namensaktien. Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet. Auf Wunsch wird dem Aktionär ein Zertifikat über die Eintragung ausgestellt. Bei einer Abtretung der Aktien sowie im Falle des Konkurses, der Zwangsliquidation oder im Sterbefall eines Aktionärs sowie im Falle der Übertragung aus anderen Gründen haben die Aktionäre grundsätzlich ein Vorkaufsrecht. Die Modalitäten dieses Vorkaufsrechts sind in einer zwischen den Gesellschaftern zu vereinbarenden Aktionärsvereinbarung zu regeln. Die Gesellschaft behält sich das Recht vor, eine Abtretung der Aktien durch eine Übertragungserklärung abzulehnen, insofern diese nicht in Übereinstimmung mit den Modalitäten des Vorkaufsrechts, wie es zwischen den Aktionären vereinbart und der Gesellschaft zur Kenntnis gebracht wurde, steht.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die natürliche oder juristische Personen sein können und nicht unbedingt Aktionäre sein müssen. Die Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt für eine Dauer von maximal sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre, die sie jederzeit abberufen darf. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden aus seiner Mitte. Wird, infolge von Rücktritt, Ableben oder aus jeder anderen Ursache, ein Verwaltungsratsposten frei, können die übrigbleibenden Verwaltungsräte provisorisch einen Nachfolger bestellen. In diesem Fall befindet die Gesellschafterversammlung, anlässlich ihrer nächsten Versammlung, über die definitive Wahl.

Art. 7. Der Verwaltungsrat verfügt über die umfassendsten Befugnisse, um die Geschäfte zu leiten und alle Verfügungs- und Verwaltungsakte zu treffen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder dienlich sind, unter Ausnahme derjenigen Angelegenheiten, welche durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen geregelt oder Gesellschafterversammlungen vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsräten, Direktoren, Geschäftsführern und anderen Bevollmächtigten, ob Aktionär oder nicht, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse, betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft in Bezug hierauf, übertragen. Insofern die Betreuung der täglichen Geschäftsführung einem Mitglied oder mehreren Mitgliedern des Verwaltungsrates aufgetragen werden soll, findet Artikel 60.

Absatz des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften Anwendung. Die Gesellschaft ist gegenüber Drittpersonen durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsräten oder durch Einzelunterschrift der hierzu vom Verwaltungsrat delegierten Person(en) verpflichtet.

Art. 8. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen. Er wird von dem Vorsitzenden zusammengerufen, in dessen Abwesenheit von dem stellvertretenden Vorsitzenden, oder durch zwei Verwaltungsräte. Der Verwaltungsrat kann gültig beschließen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder zugegen oder vertreten sind. Jeder Verwaltungsrat kann sich von einem seiner Kollegen vertreten lassen. Ein Verwaltungsrat kann gleichzeitig nur einen seiner Kollegen vertreten. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates erfolgen durch einfache Mehrheit. Im Falle von Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend. Im Dringlichkeitsfall können die Verwaltungsräte ihre Stimmabgabe durch jegliche schriftliche, Telekommunikationsmittel übermitteln. Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen. Die Vorlagen zu diesen Beschlüssen werden in diesem Fall den Verwaltungsräten schriftlich übermittelt, welche ihre Entscheidung schriftlich der Gesellschaft zukommen lassen. Die Beschlüsse gelten als angenommen wenn die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig zustimmen. Es wird Protokoll über die Beschlüsse des Verwaltungsrates erstellt, Auszüge aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden ausgegeben und bestätigt, ersatzweise von zwei Verwaltungsräten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern. Das Mandat des oder der Wirtschaftsprüfer darf die Zeitspanne von einem Geschäftsjahr nicht überschreiten. Der oder die Wirtschaftsprüfer sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat bestellt den Wirtschaftsprüfer.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Geschäftsbücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Anhang zu der Jahresrechnung.

Art. 11. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschafterversammlung einzuberufen, wenn er es als angeraten erachtet. Er ist gehalten, die Versammlung einzuberufen, so dass sie binnen Monatsfrist zusammentreten kann, wenn Aktionäre, welche ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, hierzu den schriftlichen Antrag stellen mit der Angabe

der Tagesordnung. Die Einberufungsschreiben zu einer Gesellschafterversammlung beinhalten die Tagesordnung. Die jährliche Hauptversammlung hat die umfassendsten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Die Auszüge der Protokolle der Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausgegeben und bescheinigt, ersatzweise durch zwei Verwaltungsräte.

Art. 12. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede ordentliche Aktie gibt ein Anrecht zu einer Stimme. Eine stimmrechtslose Vorzugsaktie verfügt nur in den im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelten Ausnahmen über ein Stimmrecht.

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats April, um 12.00 in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung bezeichneten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag zur selben Uhrzeit statt. Die Hauptversammlung ist aufgerufen, die Jahresabschlüsse und Berichte gutzuheißen. Des weiteren soll sie über die Entlastung der Verwaltungsräte entscheiden. Die Hauptversammlung entscheidet über die Verteilung des Reingewinns. Von diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung entfällt, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Sollte jedoch die gesetzliche Rücklage, aus welchen Gründen auch immer, angegriffen oder aufgebraucht werden, ist die Gesellschaft verpflichtet, diese wieder aufzustocken. Der Nettosaldo der Jahresbilanz steht der Gesellschafterversammlung zur Verfügung. Unter Beachtung der diesbezüglich geltenden gesetzlichen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, im Laufe des Geschäftsjahres Vorabdividenden zu zahlen.

Art. 14. Für in der gegenwärtigen Satzung nicht geregelten Punkte unterwerfen sich die Parteien den Bestimmungen des Gesetzes vom 10.

August 1915 über die Handelsgesellschaften und den Bestimmungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich Änderungsgesetze.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da damit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, F. Hübsch, S. Jeandey, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 536, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. April 2006.

J. Seckler.

(033106/231/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, route Principale.

R. C. Luxembourg B 96.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO05221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031241//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.253.

Il résulte d'un courrier recommandé daté du 22 mars 2006 que Monsieur Mario De Meester a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031312/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56925

FINMECCANICA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 7 mars 2006

Résolution

Leur mandat venant à échéance l'Assemblée décide de réélire le Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2006.

Société de Certification du bilan:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINMECCANICA FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031240/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 7 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031242/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

XENON MEDIA FILMS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031251//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

XENON MEDIA FILMS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031252//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.035.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031247/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.768.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mars 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Francesco Moglia décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 19 octobre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031253/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13 décembre 2005

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2006

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Paul Maibach, Administrateur.

Composition du Conseil d'Administration:

- MM. Robert Reckinger, Président
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
Michel Lucas, Vice-Président
(résidant professionnellement à F-75009 Paris, 6, avenue de Provence);
Philippe Vidal, Vice-Président
(résidant professionnellement à F-67958 Strasbourg Cedex 9, 31, rue Jean Wenger-Valentin);
Pierre Ahlborn, Administrateur-Délégué
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
Jacques Delvaux, Administrateur
(résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle);
Jean Hoss, Administrateur
(résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, B.P. 425, 2, place Winston Churchill);
Pierre Jachez, Administrateur
(résidant professionnellement à F-67002 Strasbourg, 31, rue Jean Wenger-Valentin);
Pit Reckinger, Administrateur
(résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, B.P. 425, 2, place Winston Churchill);
Henri Thyès, Administrateur
(résidant à L-2360 Luxembourg, 15, rue des Poiriers);
Jean Weber, Président Honoraire
(résidant à F-67000 Strasbourg, 1, rue du Dôme);
Dr Ekkehard Storck, Vice-Président Honoraire
(résidant à D-83684 Tegernsee, 4, Luxburgweg);
Pierre Birckel, Administrateur Honoraire
(résidant à L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit);
Camille Diederich, Administrateur Honoraire
(résidant à L-8118 Bridel, 34, rue des Bouleaux);
Paul Leesch, Administrateur Honoraire
(résidant à L-8059, 1, Niederterhaff);
Dr Jost Prüm, Administrateur Honoraire
(résidant à D-66123 Saarbrücken, 33, Habichtsweg);
Marc Weinand, Administrateur Honoraire
(résidant à L-7480 Tuntange, 1, rue des Champs);
Marc Ketter, Secrétaire du Conseil d'Administration
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal).

Réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A. (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01542. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032747/007/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**MEXEL S.A., Société Anonyme,
(anc. ELCO-M.E. S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 47.598.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(031355/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56928

ARANDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.021.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 31 mars 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031254/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

VWH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.072.

Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 février 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée susvisée que:

Madame Anna De Meis, demeurant 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, a été nommée Administrateur de la société avec effet au 3 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, décédé.

Le mandat de Madame Anna De Meis viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.

Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006

2°) Il résulte de l'Assemblée susvisée que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

VWH INVEST S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031256/6102/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.